

Annexe 1

CRITÈRES DE RÉFÉRENCE ET BARÈME

1ère composante : démarche personnelle et investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE (sur 8 points)

| | |
|-----------------------------------|---|
| Recherche documentaire | Recherche de sources d'information et de documents en rapport avec le thème et le sujet Traitement pertinent des informations (sélection et analyse) |
| Démarche | Adaptation de la démarche au sujet Tenue d'un carnet de bord Planification du travail |
| Contenus disciplinaires | Appropriation et association de connaissances et de compétences |
| Contribution au travail collectif | Esprit d'initiative et prise de responsabilités Souci d'un travail d'équipe |

2ème composante : réponse à la problématique (sur 6 points)

| | |
|------------------|---|
| Production | Pertinence de la production et de la forme choisie avec le sujet traité Inventivité Soin apporté au travail Production achevée |
| Note synthétique | Cohérence de la construction (plan et enchaînements) Qualité de l'expression (clarté, richesse du vocabulaire) Restitution de l'ensemble de la démarche |

3ème composante : présentation orale du projet (sur 6 points)

| | |
|-------------------------|--|
| Présentation argumentée | Construction de l'exposé Argumentation et justification des choix Réactivité face aux questions Richesse des connaissances mises en jeu |
| Expression orale | Qualité de l'expression orale (clarté, audibilité, richesse du vocabulaire) Prise de distance par rapport aux notes écrites |